

Après la réunion avec Mr le Sous-Préfet le 13 mars 2009 et lors de la réunion de samedi 21 mars 2009 avec le maire et les conseillers, il nous semblait qu'un dialogue s'était instauré et que l'on pouvait espérer un dénouement satisfaisant pour les deux parties. M. Claude DOLE , Architecte conseil auprès de l'association des Vieilles Demeures Françaises et également pour la rénovation des édifices religieux, s'engageait à élaborer et à défendre un dossier d'inscription du site de la Mère église au répertoire des Monuments Historiques (à savoir chapelle, tilleuls et enclos du cimetière). La Chapelle pourrait ainsi bénéficier de nombreuses subventions sur les travaux de rénovation. M. le Maire semblait approuver cette demande et à la fin de la réunion nous partions confiants et rassurés sur le devenir du site. Mais à notre grande stupeur, 2 jours plus tard, alors que nous montions le dossier, M. le Maire a fait rapidement voter la décision d'abattage des tilleuls. Cette décision est lourde de conséquences, elle conforte sa volonté d'éradiquer les tilleuls, et ainsi de pouvoir faire intervenir rapidement les entreprises, afin de clore définitivement cette affaire... Nous ne comprenons pas cette réaction, il n'existe plus aujourd'hui de raison valable pour les abattre.

Le rôle des arbres sur la stabilité de l'édifice:

– Il a été démontré, en présence de l'architecte M. Claude Dole que les racines ne mettaient pas en péril la chapelle. En effet, les racines d'arbres plantées près de constructions ont une action de soulèvement sur le bâti. Ici **les fissures minimes constatées sont dues à un affaissement des contreforts installés au siècle dernier.** La présence de ces contreforts suggère que les bâtisseurs de l'époque cherchaient déjà à diminuer le glissement de la chapelle installée en pente sur un terrain marneux. Le mouvement de la chapelle ne date donc pas d'hier. **Les descentes de chêneaux accentuent aujourd'hui le phénomène** en canalisant l'eau aux pieds des contreforts et y créent une dépression. **Le rôle des racines sur l'affaissement de la chapelle est donc exclu.**

– Le problème de racine découvert par M. Girod sous les dalles du porche est expliqué par le fait que le porche est une partie ajoutée relativement récemment à la chapelle. Il n'y a pas de fondation sous le porche (photo ancienne de la pose des dalles à l'appui). Il ne peut y avoir de racines ailleurs que sous le porche car la force des racines d'un arbre est inférieure à celle d'un mur porteur ou de ses fondations. **Les racines ne peuvent donc pas mettre en péril la stabilité de la bâtisse.** On peut même se demander si elles ne participent pas à la fixation du sol autour de l'édifice. Une réflexion est donc primordiale avant tout abattage.

Les risque de chute de branche.

Ces arbres n'ont pas été entretenus depuis 30 ans. Il est nécessaire d'enlever des branches mortes pour des raisons de sécurité évidente. **Le risque de chute de branche sur la chapelle ou sur les personnes peut être évité par la pose de haubans de sécurité.** Ce type de hauban peut même éviter la chute de la cime de manière très sécurisée. La branche en question s'arrête à 3- 4m du sol ou du clocher. Cette proposition a d'ailleurs été proposé par l'expert mandaté par la municipalité. Enfin, si c'est le risque d'une chute du tronc qui est craint (hypothèse des plus improbable), l'assurance locale nous précise que l'on peut assurer la chapelle contre les catastrophes naturelles pour un prix équivalent à une assurance habitation.

L'état sanitaire des arbres:

Ces arbres sont sains, et ne sont pas en fin de vie. L'expert ONF a clairement précisé devant le monsieur le sous-préfet que son expertise ne recommandait nullement l'abattage, et a dû reconnaître que **ces arbres n'étaient pas physiologiquement déficients**, en d'autres termes qu'ils étaient sains (les cicatrisations en cours prouvant leur vitalité). Pour se déresponsabiliser, il se protège en précisant à la commune qu'avec un arbre le risque zéro n'existe pas (mais dans quel domaine existe-il ?)

L'expertise mentionne des pathogènes sans les nommer, des pourritures internes, sans avoir pratiqué de carottage. **Selon le service de protection des plantes de Besançon, il est impossible d'identifier une pourriture interne sans carottage, ni analyse.** Il est également impossible de mesurer la progression d'un agent pathogène, donc d'en déduire le devenir de l'arbre. L'expertise est donc incomplète et ne permet pas de disposer d'assez d'éléments pour supposer l'avenir de l'arbre.

Le problème économique:

L'abattage reviendrait moins cher à long terme. M. Le maire a annoncé 10000€ à la radio. Un élagage professionnel avec sécurisation reviendrait à 3000€

Un élagueur professionnel a rejoint le comité et se propose de le faire gratuitement. Nous voyons difficilement comment cela pourrait coûter moins cher pour la commune.

Tout comme l'expertise complémentaire proposée gratuitement par le GECAO (avec résonance magnétique, sorte d'IRM pour connaître l'intérieur de l'arbre).

De nombreux signataires de la pétition (plus de 800 personnes) proposent de faire un don si besoin est. Tout cet élan, la commune le refuse catégoriquement... Quelques conseillers commencent à prendre conscience que cela n'a pas de sens de ne pas profiter de tout cela. Nous espérons qu'ils pourront convaincre les autres de la nécessité d'une réflexion plus poussée avant de commettre l'irréparable.

Le problème juridique:

Monsieur le Maire évoque le drame de Strasbourg (Pourtalès), où un platane s'est effondré sur des personnes lors d'une mini tornade. Jamais des personnes n'auraient dues se trouver là: ce même soir le spectacle des Eurokennes devant réunir plus de 30000 spectateurs était annulé. Il faut replacer le tout dans son contexte: ce soir là aucun autre arbre n'est tombé en France, même pas celui situé à 50 m de là. Mais surtout :

Un expert a souligné que l'arbre s'était retrouvé isolé après la tempête de 1999 avec un "risque permanent et accru".

La situation de ces deux arbres n'est en rien comparable, nos 2 tilleuls ont toujours été isolés, ils sont donc beaucoup plus ancrés, ils ont grandi avec les intempéries.

Il faut enfin savoir, qu'après l'incident de Strasbourg les maires se sont émus de leur responsabilité en matière d'accident survenus sur leur commune par événements naturels ou autres, **un texte a été sorti en 2008 afin que leur responsabilité ne soit plus engagée systématiquement, lorsque survenait un accident dont l'origine ne découlait pas de l'action du maire.**

Cela signifie que la raison d'abattre les tilleuls pour un problème de responsabilité n'est pas non plus valable: **Un élagage simple des arbres affranchirait la responsabilité de la commune en matière de sécurité, celle-ci ayant engagé un travail de prévention.**

Le classement du site aux monuments historiques:

Une rumeur circule selon laquelle le classement du site empêcherait la construction des bâtiments agricoles ou la réglerait de manière drastique. C'est faux. **Le rayon d'action autour d'un monument historique est de 500 m.** Au contraire, **le classement du site à l'inventaire des monuments historiques permettrait de diminuer encore la responsabilité du maire en cas de litige. De plus, ce classement serait source de subvention pour la commune** qui à tout à gagner.

Il n'existe donc plus aujourd'hui d'arguments valables pour abattre les tilleuls de Notre Dame des Bois. Pourtant un arrêté vient d'être pris et l'ordre d'abattage lancé pour début avril. Nous ne comprenons pas cette précipitation, ni cet acharnement.

Le président de l'association ARBRES nous a contacté pour nous confirmer que **ces arbres méritent le label d'arbres remarquables... il n'y en a que deux labélisés dans le Doubs**, vous rendez-vous compte : **ces arbres ont de l'importance !** Pourquoi le conseil municipal de Villers sous Chalamont ne s'en rend-il pas compte ?

Il n'est jamais trop tard pour prendre conscience ou changer d'avis... Nous restons mobilisé plus que jamais et votre aide nous est encore plus précieuse (juriste, médiateur, etc.) n'hésitez pas à nous contacter rapidement.

Nous rappelons toutefois la promesse que le maire à fait dans le courrier pour les habitants:

[...Nous tenons à insister sur le fait que c'est une décision mûrement réfléchie, **que cette opération ne se fera pas "au petit matin" en catimini**, mais au contraire au grand jour. Nous avons décidé d'organiser une cérémonie avant le démontage de ces deux géants....]